

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL DU 29 SEPTEMBRE 2011

Le CTPM s'est réuni sous la présidence du secrétaire général du MAAPRAT, Jean-Marie AURAND, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès verbal du CTPM du 23 juin 2011,
- 2 - Budget 2012 du MAAPRAT
- 3 - Bilan social 2010
- 4 - Projet de décret relatif à l'intégration des attachés d'administration au ministère de l'agriculture et de la pêche et des attachés d'administration de l'Office national des forêts dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État
- 5 - Suite aux questions posées au CTPM du 23 juin 2011 :
 - Accueil des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement agricole
 - Expertise sur les compétences respectives des nouvelles instances paritaires
- 6 - Questions diverses

1 - PV du CTPM du 23/06/2011 – adopté à l'unanimité

2- Budget 2012 du MAAPRAT

FO est notamment intervenue sur les 7 points suivants :

2.1 - Alimentation de qualité

Parmi les 3 défis majeurs affichés par le Ministre que sont la modernisation et la compétitivité de l'agriculture, la formation des jeunes et des adultes et l'alimentation de qualité, FO a insisté sur ce dernier point. En effet, force est de constater un décalage entre l'affichage répété du ministère et la réalité de la situation dans les services. Dans les abattoirs, comment continuer à assurer le service public dans les conditions actuelles avec des effectifs qui ne suffisent plus ? L'État s'expose à des dangers tant pour les agents et pour les services que pour les consommateurs. Les médias observent attentivement ce qui se passe. Si la situation actuelle persiste, le problème va devenir ingérable. L'administration est alertée et devra assumer ses responsabilités en cas de problèmes

Réponse de l'administration :

Madame Briand répond que le MAAPRAT fait en sorte que les réductions d'effectifs soient équilibrées entre les secteurs d'activité, entre les services. Elle reconnaît que la situation est extrêmement préoccupante dans certains sites et qu'il y a sur ce sujet de la sécurité sanitaire un chantier de fond à traiter. Elle se dit attentive à toutes les situations critiques nouvelles qui pourraient se faire jour.

En terme de gouvernance et dans le cadre du dialogue de gestion pour 2012, la DGAL prépare une note aux préfets en accompagnement de la notification des dotations objectives en terme d'effectifs en rappelant les priorités du MAAPRAT sur la sécurité sanitaire, sur le contrôle de la restauration commerciale.

2.2 - Mesures catégorielles – retour aux agents: le montant disponible passera de 10,7 M€ en 2011 à 8,2 M€ en 2012. Il accuse donc une baisse de 2,5 M€

2.3 - PFR C adjoints administratifs : le projet est toujours en cours de discussion avec la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Le Ministère doit peser de tout son poids pour débloquer la situation qui a suffisamment duré. FO a toujours été contre la mise en place de la PFR qu'elle juge inéquitable. Néanmoins, dans la mesure où ce type de primes est octroyé aux attachés et secrétaires administratifs et qu'il

doit à terme concerner tous les fonctionnaires, FO demande que les adjoints administratifs puissent en bénéficier au plus tôt

2.4 - Déblocage des techniciens dans leur dernier grade : Au moins 900 TSSMA sont actuellement bloqués au dernier échelon du dernier grades et pour autant, le MAAPRAT n'envisage toujours pas de mesure particulière pour débloquer une situation qui n'a que trop duré.

2.5 – Crédits relatifs à l'action sanitaire et sociale : le montant pour 2012 augmente de 1 %, ce qui est peu au regard de l'inflation !

2.6 – Postes d'enseignants : le ministre a annoncé la suppression de 280 postes d'enseignants. Comment cette suppression va-t-elle être arbitrée entre le public et le privé ? L'an dernier, c'est le parlement qui avait fait l'arbitrage.

FO était contre la réforme du bac pro. FO n'a jamais pensé que c'était une bonne chose ni pour les jeunes, ni pour les familles. FO constate en plus que cela a un impact sur les suppressions d'emploi des enseignants. Combien de classes sont concernées ? Quels sont les critères qui président à la suppression des classes ?

2.7 - Déprécarisation : Le MAAPRAT compte de nombreux contractuels. Le plan présenté dans le cadre du budget 2012 par le ministre s'étale sur 4 ans. Deux secteurs sont prioritaires : l'enseignement et le secteur sanitaire, même si les autres secteurs sont également concernés. Dès la première année, l'administration compte titulariser 30% des ayants droits.

FO est intervenue au sujet de la déprécarisation des agents sur budget des établissements. Le nombre d'agents concernés par la titularisation annoncé par le Ministre (300 agents) est incontestablement insuffisant. Selon le projet de PLF 2012, il y a environ 900 agents contractuels sur budget rien que dans l'enseignement supérieur. Évidemment, tous ne sont pas concernés, mais la plupart des agents qui le sont, exercent leurs activités à 70%. Pour FO, la seule solution de déprécarisation de ces agents est la titularisation.

3- Bilan social 2010

FO a notamment relevé les points suivants :

Effectifs

La baisse annoncée ne fait que s'accroître avec notamment 623 postes et 30 ETPT d'emplois de courte durée supprimés.

FO n'a cessé de dénoncer l'effet catastrophique de la RGPP, que cette nouvelle réduction drastique va amplifier.

Formation professionnelle

Entre 2008 et 2010, le nombre de jours de formation par agent est passé de 2,05 à 1,87. Cette baisse est d'autant plus difficile à expliquer que le MAAPRAT a connu durant cette période, un bouleversement radical. Les agents auraient dû bénéficier de formations leur permettant de mieux appréhender leurs nouvelles missions.

Personnes handicapées

Les employeurs publics qui emploient 20 salariés ou plus ont obligation de recruter et/ou de maintenir dans l'emploi un minimum de 6 % de travailleurs handicapés.

Le taux d'emploi n'étant que de 4,23 % en 2010, le MAAPRAT a dû verser une contribution de plus de 3 M€ au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

FO a soulevé la question des agents contractuels sur budget d'établissement qui ont un statut d'handicapé. Au bout de 6 ans de contrats, que propose-t-on à ces agents ? Quelle est la politique du ministère ? Quelles sont les modalités de recrutement et de titularisation ? Prenons l'exemple d'une personne, femme de ménage dans un établissement de l'enseignement supérieur, pour laquelle la direction de l'établissement ne souhaite pas demander un poste de titulaire handicapé. Il est proposé de former cette personne afin qu'elle trouve du travail à l'issue de son contrat dans l'établissement. Y a-t-il des fonctions qui permettent plus que d'autres d'être titularisé ? Nous n'atteignons pas les 6% d'handicapés au ministère. Dans le même temps, il y a des agents

dans nos établissements qui font déjà le travail, que nous connaissons. Pourquoi ne peut-on pas leur proposer un poste de titulaire handicapé ?

Le ministère devrait recruter 34 agents handicapés en 2011. Un correspondant « handicap » devrait être nommé dans chaque DRAAF et dans chaque DDI.

Enseignement agricole

FO a fait remarquer que le bilan social ne peut pas agréger les données locales car certains établissements ne font pas de bilan social. C'est dommage ! Il faudrait obliger ces établissements à communiquer ces informations. Le nombre d'enseignants titulaires est en augmentation alors que le nombre d'IATOSS titulaire est en diminution.

On constate aussi en cat. C un nombre accru d'agents diplômés voir sur-diplômés dû probablement au chômage, ce qui enlève leur chance aux agents peu diplômés.

4 - Projet de décret relatif à l'intégration des attachés d'administration au ministère de l'agriculture et de la pêche et des attachés d'administration de l'Office national des forêts dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État

FO a demandé préalablement à toute discussion que la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) s'engage formellement sur le taux promu/promouvables des attachés à hauteur de 13 % sur 3 ans.

A cette seule et unique condition, FO se déclarera favorable à ce projet de décret qui prévoit l'accès à la hors échelle lettre A et un plan de requalification de B en A.

Le vote est donc reporté, dans l'attente de l'engagement de la DGAFP.

5 - Suite aux questions posées au CTPM du 23 juin 2011 :

→ Accueil des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement agricole

La loi « égalité des droits et des chances » est là pour garantir l'accueil de tous.

Il s'agit d'une spécificité de l'enseignement agricole.

L'effort de l'enseignement agricole est important. En 2010 : 1 217 élèves ont été concernés et ont bénéficié d'un plan personnalisé pour élève handicapé.

Pour 2011 : une augmentation de 20% est prévue

Pour 2012 : l'augmentation de 30% de ces élèves est d'ores et déjà programmée, représentant un budget de 1,5 M€ à 2,5 M€

Différentes modalités existent :

Accueil et prise en charge, depuis rentrée 2010 : 5 unités spécifiques partagées avec l'éducation nationale regroupent des élèves qui ont un handicap de même nature.

Enseignement supérieur : la loi prévoit l'amélioration des conditions d'accessibilités avant 1^{er} janvier 2011. Les diagnostics et travaux dans le cadre du plan de relance ont été réalisés dans les temps prescrits par la loi.

→ Expertise sur les compétences respectives des nouvelles instances paritaires

Les compétences des CAP ne changent pas.

6 - Questions diverses

SIDSIC : Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

FO s'interroge : jusqu'où faut-il aller en terme de mutualisation ? Attention à ne pas casser ce qui fonctionne encore . Il est impératif de répondre aux multiples et légitimes questions que se posent les collègues concernés avant de leur demander de s'engager sur une nouvelle situation administrative et dans un nouveau cadre de travail. Trois départements ont expérimenté le système de la délégation inter services (DIS) qui semblait donner toute satisfaction. Pourquoi ne pas généraliser au final ce choix ? FO demande qu'un retour soit communiqué sur ces 3 expérimentations.

Vos représentants FO :

Marie-Joëlle PETIOT, Christine HEUZE, Jean-Claude LEBOSSE, Rose-Marie MERCIER